



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Réalisation d'un garde-corps, muret d'accès à la chapelle Sainte-Tréphine

DEL-2013-040

Numéro de la délibération : 2013/040

Nomenclature ACTES : Domaine de compétences, culture

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 03/04/2013

Date de convocation du conseil : 28/03/2013

Date d'affichage de la convocation : 28/03/2013

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Henri LE DORZE

Secrétaire de séance : Mme Julie ORINEL

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLOT, M. Gérard DERRIEN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Alain GAINCHE, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Joël LE BOTLAN, M. Daniel LE COUVIOUR, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, Mme Julie ORINEL, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Françoise RAMEL, Mme Nicole ROUILLARD.

Étaient représentés : Mme Stéphanie GUÉGAN par Mme Christine LE STRAT, M. Jean-Paul JARNO par Mme Martine PIERRE, M. Claude LE BARON par M. Christophe MARCHAND, Mme Laëtitia LE DOARÉ par Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Sylviane LE PAVEC par M. Alain LE MAPIHAN, M. Yvon PÉRESSE par Mme Nicole ROUILLARD.

Était absente : Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ.

Réalisation d'un garde-corps, muret d'accès à la chapelle Sainte-Tréphine

Rapport de Marie-Madeleine DORE-LUCAS

La chapelle Sainte-Tréphine (classée monument historique) présente, sur ses côtés ouest et sud, un petit muret permettant l'accès aux deux portes de l'édifice. Les dalles inégales constituant le sol de ce muret ainsi que l'absence de garde-corps côté rue en font un élément dangereux pour le public qui fréquente particulièrement l'édifice pendant la manifestation estivale de L'art dans les chapelles.

Afin d'assurer la sécurité des fidèles et/ou visiteurs de la chapelle, un garde-corps permettant l'accès à la porte ouest sera réalisé, en accord avec le service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP).

Le montant prévisionnel des travaux, programmés pour le printemps, s'élève à 3600,00 € HT.

Nous vous proposons :

- d'accepter ces travaux
- de solliciter l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'architecte des bâtiments de France territorialement compétent conformément au décret 2009-748 du 22 juin 2009
- d'autoriser le maire à solliciter une subvention auprès de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 4 avril 2013

**LE MAIRE
Henri LE DORZE**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LE MAIRE
Henri LE DORZE**